Migrants : le Conseil d'Etat donne raison aux associations qui réclament l'installation de sanitaires à Calais

31/07/2017 à 13h56

Les migrants de Calais pourront avoir des douches et des sanitaires. Le Conseil d'Etat a rejeté, lundi 31 juillet, les appels du ministre de l'Intérieur et de la ville de Calais contre une ordonnance du tribunal administratif de Lille, qui les enjoignait de créer des points d'accès à l'eau, a appris franceinfo. Le Conseil d'Etat a jugé que les conditions de vie des migrants révélaient "une carence des autorités publiques".

Onze associations demandaient l'installation de points d'accès à l'eau permettant aux migrants qui se sont réinstallés depuis la fermeture du centre d'accueil, en 2016, de se laver et de laver leurs vêtements, ainsi que latrines, et d'organiser un dispositif adapté d'accès à des douches. Le Conseil d'Etat a jugé que les conditions de vie des migrants révélaient "une carence des autorités publiques, qui est de nature à exposer les personnes concernées à des traitements inhumains ou dégradants et qui porte donc une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale".

(…) France Info